

10.11.2009 – 15:00 Uhr

Migros augmente les salaires de 0,75% en moyenne

Zürich (ots) -

Le 1er janvier 2010, Migros relèvera les salaires de ses collaborateurs de 0,5% à 1,0%. Cette mesure entraînera une augmentation de la masse salariale d'environ 30 millions de francs.

Le groupe Migros et ses partenaires sociaux (la Commission nationale du groupe Migros, la Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie) sont convenus d'une augmentation des salaires de 0,5% à 1% au 1er janvier 2010. Compte tenu de l'indice des prix à la consommation de -0,9% enregistré à fin septembre 2009 (chiffre de référence pour les négociations salariales), Migros relèvera en réalité, à la suite des pourparlers avec ses partenaires sociaux, le pouvoir d'achat de ses collaborateurs de plus de 1,5%.

Les hausses de salaires sont accordées de manière individuelle au regard de la fonction et de la performance du collaborateur, comme le prévoit le système de Migros en matière de conduite, de développement et de rémunération du personnel (M-FEE).

Avec ce résultat des négociations salariales, Migros et ses partenaires sociaux font la démonstration de ce qu'un partenariat social constructif et respectueux de l'équité permet de réaliser pour le bien durable des salariés, de l'entreprise et de l'ensemble de l'économie, cela quelle que soit la conjoncture.

Zurich, le 10 novembre 2009

Contact:

Fédération des coopératives Migros
Urs Peter Naef, porte-parole, tél. 044 277 20 66,
urs-peter.naef@mgb.ch

Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB)
Giusy Meschi, tél. 079 669 69 01

Conférence nationale du groupe Migros
Manuela Bandello-Ritter, tél. 044 278 52 59

Société suisse des employés de commerce
Barbara Gisi, tél. 044 283 45 45 ou 079 775 66 10

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100593346> abgerufen werden.